

CFVU des 6-9 avril 2020

Débats du 7 avril 2020

## Synthèse des débats et réponses aux membres de la CFVU

### **Ordre du jour :**

#### **1-Approbation de l'organisation des enseignements et des évaluations du Plan de Continuité pédagogique de l'Université de Lille dans le cadre du coronavirus (PCP)**

Les contributions présentées par les membres de la CFVU lors des débats du 6 avril et les réponses apportées à l'issue de ceux-ci (propos liminaire et réponses spécifiques aux différentes contributions) ont permis de couvrir une partie des questions qui ont été abordées également lors des débats du 7 avril (cf. détail des contributions en Annexes).

Les contributions de SynergieS et d'Inter-Asso ont exprimé un soutien aux principes d'un PCP qui vise à assurer une continuité des enseignements et des évaluations, en ayant recours à la modalité distancielle, pour valoriser le travail mené par les enseignants et les étudiants dans cette période difficile et permettre aux étudiants d'acquérir des compétences et de poursuivre leur cursus. Il est à noter que la grande majorité des directions de composante s'inscrit dans cette logique depuis le début de la période de confinement (et il faut saluer leur engagement et le travail considérable qu'elles ont mené avec leurs équipes pédagogiques et administratives à ce sujet). Cette position a notamment été explicitement appuyée par la direction de MIME lors des débats de la CFVU.

Certaines contributions (UNEF, Solidaires Etudiants-e-s, FSU) insistent sur la nécessité d'adopter des modalités d'enseignement et d'évaluation identiques et limitées en nombre dans le PCP (évaluations asynchrones, rendus de travaux) pour garantir une équité de traitement entre les étudiants ; d'autres en revanche (SynergieS) plaident pour la diversité des modalités retenues pour permettre une meilleure adaptation à la situation des enseignants et des étudiants et aux disciplines. Cette position a été explicitement appuyée par les directions de MIME et de Chirident pendant les débats de la CFVU.

Les propositions reçues ce jour sur les propositions de note plancher (FSE, Solidaires Etudiant-e-s) appellent un renvoi à la réponse faite à l'UNEF le 6 avril sur l'impossibilité réglementaire de proposer des notes planchers.

Quelques nouveaux points soulevés en particulier sur les stages, l'adaptation des modalités d'évaluation (et en particulier le calendrier de la session de rattrapage, le recours aux outils numérique) et les modalités concrètes de prise en compte des publics empêchés, appellent les réponses suivantes apportées par la vice-présidente CFVU.

### Organisation et évaluation des stages

La question de l'organisation des stages pendant et après la période de confinement ainsi que la décision de neutralisation de l'élément stage ont suscité un certain nombre d'interrogations des membres de la CFVU (cf. Contributions de la CGT, de Synergies, de Mme N. Chusseau) ; elle a également donné lieu à des interrogations de la part des composantes (FST, ILIS notamment pendant les débats de la CFVU). Le doyen de la FST a relayé le 6 avril 2020 à la CFVU une proposition d'évolution des dispositions de l'arrêté du Président du 16 mars 2020 sur les stages (Annexe 10) qui a été approuvée par deux membres de la CFVU, Mme F. Djellal et M. B. Bastide.

Ces questionnements, légitimes, peuvent appeler les réponses suivantes :

La proposition soumise à l'avis de la CFVU de placer le bornage de l'année universitaire de manière tout à fait exceptionnelle jusqu'au 31 décembre 2020, pour les années de fin de cycle, permettra aux étudiants de poursuivre ou de faire un stage jusqu'à cette date et d'acquérir l'expérience professionnelle nécessaire pour valoriser leur diplôme et augmenter leur chance d'insertion. La reconnaissance de ce stage dans le supplément au diplôme ou via une attestation de stage est possible, bien que l'élément stage soit neutralisé. La prolongation du bornage de l'année permet ainsi à l'étudiant de bénéficier de son inscription administrative 2019-2020 jusqu'au 31 décembre (sans paiement de nouveaux droits d'inscription) et d'être diplômé au titre de cette année (sans doublement) – cette précision demandée par la CGT sera ajoutée à la délibération soumise à la CFVU.

En revanche, la neutralisation de l'élément stage pour tous les étudiants d'une formation ayant entamé un stage au 15 mars ou qui devaient débiter un stage après le 15 mars ayant été décidée par un arrêté du Président en date du 16 mars, elle a déjà été mise en œuvre et annoncée aux étudiants à l'échelle de l'établissement et dans les composantes. Il n'est donc plus possible de revenir sur ce principe, au risque de créer de nouvelles inégalités entre les étudiants. Lorsque l'étudiant a pu mener son stage, il peut toutefois réaliser un travail réflexif sur cette expérience professionnelle que l'équipe pédagogique peut demander et évaluer, même si l'élément stage ne compte pas dans la moyenne.

Il est entendu par ailleurs que l'élément stage est neutralisé lorsqu'il consiste exclusivement en une expérience professionnelle sur le terrain qui n'était pas complétée dans la maquette et/ou n'a pas pu être remplacée dans le cadre du PCP par une simulation de situation professionnelle et/ou par un travail académique ou de recherche (ex. pour les stages en unité de recherche en M2). En effet, comme tous les étudiants d'une formation peuvent avoir la possibilité, à distance, de réaliser, une simulation de situation professionnelle organisée par l'équipe pédagogique ou de mener un mémoire de recherche dirigé par un enseignant-chercheur, une telle activité peut être évaluée et notée dans le cadre d'un élément stage (qu'elle soit prévue initialement dans la maquette ou qu'elle ait fait l'objet d'une modification dans le cadre du PCP). Cette précision est ajoutée au projet de délibération soumis au vote de la CFVU et au PCP.

Enfin, il n'est pas envisageable de laisser ni d'encourager des étudiants à redoubler leur année uniquement pour faire un stage. La situation actuelle est totalement indépendante de la volonté des étudiants et il ne peut être envisageable de leur faire perdre une année (avec les conséquences qu'un tel redoublement aura sur leur bourse le cas échéant et sur leur situation financière) d'autant que nous n'avons actuellement pas de visibilité sur la situation financière et économique qui prévaudra à la sortie de l'épidémie (et il faut préserver les places de stage pour les étudiants de 2020-2021). Les étudiants pourront faire valoir leur diplôme et y valoriser l'expérience professionnelle qu'ils auront acquise (grâce notamment à la modification du bornage de l'année et via le supplément au diplôme) pour obtenir un emploi.

## Calendrier de la session de rattrapage

La question du calendrier de la session de rattrapage soulève des questions de la part des membres de la CFVU (cf. contributions de SynergiES et SUNIR) ainsi que des directions de composante (FSJPS, LEA, LLCE, Pharmacie, Psychologie notamment).

Au vu des conditions particulières dans lesquelles se déroule le semestre pair, il apparaît nécessaire de modifier le calendrier de la fin de l'année universitaire 2019-2020, en particulier pour ce qui concerne la session de rattrapage. Les questionnements principaux qui se posent concernent les deux possibilités suivantes :

## **Est-il possible de maintenir la session de rattrapage en juin afin d'éviter de l'organiser en juillet, période durant laquelle les étudiants pourraient ne pas être disponibles (jobs d'été, logements rendus sur Lille), et pour éviter de mobiliser le personnel durant tout le mois de juillet ?**

Il semble difficile de prévoir, dans l'état actuel de nos informations, une session de rattrapage en juin pour deux raisons principales :

- Des mesures de substitution pour les évaluations du semestre pair doivent être prévues pour les étudiants empêchés. A moins de trouver un moyen de les organiser pendant le confinement, celles-ci ne pourront se mettre en place avant la sortie du confinement. La session pour les publics empêchés, si elle devait se tenir au moins partiellement en présentiel, ne pourrait avoir lieu avant la mi-juin (dates envisagées pour un début de « retour à la normale » où quelques étudiants pourraient être mis dans des salles avec des mesures sanitaires contraintes ?). Pour les licences, il faut prévoir les jurys de la session initiale puis l'application de la compensation entre les deux semestres pour identifier les étudiants qui doivent passer la session de rattrapage, en tenant compte des délais nécessaires de convocation aux sessions de rattrapage.
- Dans le cas où au moins une partie de la session de rattrapage doit se tenir en présentiel (a minima pour les étudiants empêchés), cela ne peut être qu'en juillet car nous n'avons à ce stade aucune garantie que nous puissions accueillir du public sur les campus avant juillet. Il faudra envisager les possibilités de maintenir un calendrier resserré (ce qui pourrait être possible avec une session de rattrapage qui reste organisée principalement à distance et avec les aménagements des modalités d'évaluation qui pourront être envisagées).

## **Est-il possible de prévoir une session de rattrapage fin août-début septembre ?**

L'organisation d'une session de rattrapage fin août-début septembre semble difficilement envisageable pour différentes raisons : d'une part, le ministère envisage à l'échelle nationale un calendrier permettant de valider 2019-2020, dans les conditions qui s'avèrent possibles jusqu'au 31 juillet maximum, et d'impacter le moins possible celui de 2020-2021 (pour que les étudiants et les enseignants n'aient pas une deuxième année perturbée). Dans ce cadre, il sera attendu que les étudiants, en particulier les boursiers d'entre eux, soient à jour de leurs résultats académiques au 1<sup>er</sup> septembre pour ne pas voir leur droit à bourse impacté. Par ailleurs, la préparation de la rentrée 2020 est particulièrement lourde pour l'Université de Lille qui déploie une nouvelle offre de formation ; si la rentrée devait être décalée de quelques semaines, il faudrait mettre à profit ce décalage pour préparer au mieux la rentrée des étudiants et des enseignants.

Au vu de ces contraintes et des difficultés posées par une session de rattrapage prévue en juillet, il semble nécessaire de poursuivre la réflexion sur ce calendrier, en attendant également les informations primordiales sur l'évaluation de la situation sanitaire.

## **Règle du « max »**

De nouvelles contributions (SynergieS, Inter-Asso, Solidaires Etudiant-e-s) font valoir l'intérêt de recourir à la règle du max (principe de retenir la meilleure note entre les sessions initiale et de rattrapage. En complément de la réponse faite dans la synthèse des débats du 6 avril, cette solution pourrait être retenue ou recommandée dans les formations qui permettent cette règle aujourd'hui. Un examen plus approfondi doit être fait sur la possibilité de l'appliquer dans

d'autres formations, s'il n'est pas prévu dans le règlement des études de la composante concernée.

## Recours aux outils numériques pour organiser les évaluations

La délibération proposée à la CFVU précise que les évaluations doivent avoir lieu via les outils accessibles via l'ENT pour protéger les données des étudiants dans le cadre du RGPD. Des membres de la CFVU (ex. contribution de Mme Zgaya Biau) s'interrogent sur le fait que les enseignants utilisent aussi d'autres outils, ce qui pourrait notamment éviter les problèmes de surcharge des outils et les bugs pendant les évaluations. Cette interrogation est également relayée par les directions de composante (FSJPS, LLCE, IAE notamment).

Pour concilier les deux contraintes, M. M. Le Bescond de Coatpont propose d'ajouter dans la délibération une référence aux « difficultés, impossibilités ou limites techniques » qui peut être retenue.

De même, les élus inter-assos insistent sur l'importance de mener des évaluations blanches avant toutes les évaluations, proposition qui peut être retenue dans la délibération sous forme de « tests pour les évaluations synchrones » non surveillées (cela étant déjà proposé pour les évaluations surveillées).

## Prise en compte des publics empêchés

Plusieurs membres de la CFVU ont formulé des demandes de clarification des modalités de prise en compte des publics empêchés et d'organisation des sessions de substitution. Si le PCP est resté lacunaire sur ce point, c'est parce que le travail est encore en cours à ce sujet, à la fois pour ce qui concerne la consultation menée par l'ODIF sur les étudiants ayant des équipements informatiques insuffisants (dont le questionnaire a été transmis aux directions de composante et peut être bien entendu transmis à la CFVU (demande de FSU) et dont les résultats seront mis à disposition de la CFVU dès qu'ils sont prêts) et pour ce qui concerne la procédure de déclaration des publics empêchés (qui est en cours de finalisation). Un complément est ajouté à la délibération soumise à la CFVU pour préciser les publics concernés (incluant bien entendu les étudiants malades pendant la période de confinement) et la démarche mise en place.

### **2- Plan d'aide aux étudiants dans le cadre du coronavirus – utilisation de la CVEC et du FSDIE**

La proposition de motion de Solidaires Etudiant-e-s relative à l'aide d'urgence pour les étudiants (cf. Annexe 7) appelle des Vice-présidentes Vie de campus, Sandrine Rousseau, et Université citoyenne, Emmanuelle Jourdan-Chartier, les précisions et réponses suivantes :

Sur le point 1, les leviers financiers de l'établissement sont hélas insuffisants pour permettre une aide globale de tous les boursiers de l'établissement (coût 5,4 millions). Par ailleurs, cette aide serait inéquitable compte-tenu de la diversité des situations sociales, matérielles, économiques du confinement. C'est pourquoi l'aide de 200 euros a été versée en urgence à ceux dont la situation de précarité avant le confinement avait déjà été attestée par les services et partenaires. Cependant, l'aide par le biais de la commission FSDIE dont la fréquence habituellement mensuelle est devenue hebdomadaire est accessible à tous les étudiants ULille, boursiers ou non, et peut se matérialiser par des virements financiers ou la mise à disposition d'e-cartes de paiement pour ceux qui ne disposent pas de compte bancaire ou sont à découvert.

Sur le point 2, une réponse a déjà été apportée à la FSU à ce sujet. Pour rappel, une partie des fonds de la CVEC initialement destinés à d'autres projets a d'ores et déjà été mobilisée, pour des projets soit qui n'ont pas été réalisés du fait des règles de confinement (MixCité, Summer

Break), soit qui peuvent ou doivent être reportés à l'année suivante (recensement des projets en cours). Un fonds de 500 000 euros a été constitué, qui sera abondé par la CVEC si nécessaire au fur et à mesure.

### Questions diverses

L'ordre de la jour de la CFVU extraordinaire ne prévoyait pas de point « Questions diverses » étant l'ordre du jour strictement lié aux urgences. La FSU et la FSE ayant soulevé des questions diverses liées à la crise, les réponses suivantes y sont apportées.

### Question sur les maquettes de l'offre de formation 2020-2024

#### **Demande de report de mise en œuvre des maquettes de formation 2020-2024 de la FSU transmise par M. M. Ribaucour (cf. doc joint en pdf)**

Il ne peut être envisagé de mettre en discussion le report de la mise en œuvre de l'offre de formation 2020-2024 d'un an pour les raisons suivantes :

- L'accréditation des formations 2015-2019 s'arrête au 31 août et, suite au passage au CNESER du 15 janvier 2020 de l'accréditation de l'Université de Lille, l'arrêté d'accréditation de l'établissement est désormais prêt. La DGESIP n'envisage pas de revoir les calendriers d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur ;

- L'établissement est déjà très avancé dans la préparation de l'offre de formation 2020-2024 :

\*Toute la communication a été lancée sur la nouvelle offre de formation sur les plateformes nationales et internationales (Parcoursup, Portail national des masters, Etudes en France), dont le contenu est engageant pour l'établissement, et auprès des publics (salons, site, plaquettes, etc.) ;

\*Les recrutements ont été préparés et, pour certains, ont été déjà lancés voire sont désormais presque achevés, non seulement en 1ère année (via Parcoursup) mais aussi pour les autres niveaux en formation initiale et continue, via e-candidat (LP, M1, M2 et bientôt L2-L3). Ces recrutements ont été lancés sur les nouveaux parcours et les nouvelles mentions et cela est désormais irréversible, d'autant qu'il y a de nombreux nouveaux parcours et parcours restructurés dans la nouvelle offre de formation, y compris des parcours nouvellement ouverts en alternance.

\*La quasi-totalité de l'offre de formation 2020-2024 (L, LP, M) est désormais saisie dans REFORMATIONS et son injection est déjà entamée dans les autres outils de gestion (Apogée pour organiser les recrutements puis les inscriptions administratives et pédagogiques en vue de la gestion des cursus et bientôt OSE pour les services des enseignants).

Pour toutes ces raisons, même s'il devait être possible sur le plan réglementaire et communicationnel (ce qui n'est pas le cas), le « rétablissement » des maquettes actuelles demanderait au sein de l'établissement plus de travail pour la préparation de la rentrée que la finalisation des nouvelles maquettes de formation. Ces éléments de réponse ne minimisent bien entendu en rien ni la quantité de travail qui reste à faire pour finaliser la préparation de la rentrée ni la difficulté de mener ce travail dans les conditions actuelles que nous vivons et dans le calendrier de plus en plus contraint. Le chantier continue d'être préparé par la DGD FTLV en lien avec les composantes.

Annales de psychologie achetés par les étudiants auprès de l'Apsyle

**Question sur les annales de psychologie de la FSE transmise par Mme I. Astoul**

Les étudiant.e.s en psychologie de l'université ont payé leurs annales du second semestre auprès de l'Apsyle, leur BDE. Cependant, le confinement national ayant été annoncé, les étudiant.e.s n'ont pas pu récupérer celles-ci en format papier comme habituellement. Ils et elles se retrouvent donc à avoir payé pour des annales auxquelles ils et elles n'ont toujours pas accès. Plus de 400 étudiant.e.s de la filière nous ont fait remonter le problème, la mise en ligne des annales en format PDF a été demandé à l'Apsyle, celle-ci a répondu que cela leur était impossible. Les examens de psychologie se rapprochant, nous demandons la mise en ligne immédiate des annales de la filière ainsi que le remboursement des étudiant.e.s ayant déjà payé celles-ci.

**Réponse de M. Biscarras (inter-asso)**

M. Biscarras a répondu directement à propos des annales pour ajuster un élément, étant lui-même étudiant en psychologie : Les annales ont été envoyées sous format électronique hier à tous les étudiants ayant payé. De plus, cette question a été réglée au sein de l'UFR directement et l'APSYLE fait son maximum depuis le début du confinement pour régler ce problème.

## Annexes

### Contributions écrites des membres de la CFVU dans l'ordre de leur réception

Annexe 1 : Contribution écrite de la CGT, transmise par M. Thomas Deghaye (cf. doc pdf joint)

Annexe 2 : Contribution écrite de la FSE, transmise par Mme I. Astoul

En ce qui concerne la validation du semestre, la FSE fait la proposition d'une note fixe entre 14 et 16, non améliorable. En effet, les notes améliorables créent une inégalité entre les étudiant.e.s, elles défavorisent les étudiant.e.s les plus précaires n'ayant pas accès à des conditions de travail ainsi qu'à des ressources de qualité suffisante tel que l'accès aux outils numériques, celles et ceux étant dans un état physique et/ou psychologique ne permettant pas le travail, ainsi que les étudiant.e.s-salarié.e.s travaillant encore durant le confinement. C'est pourquoi nous demandons la mise en place de cette note fixe entre 14 et 16 non améliorable.

Nous souhaiterions également savoir quels aménagements sont prévus pour les examens de seconde session.

Cordialement,

Ilona Astoul, élue FSE sur la liste FSE & Solidaires à la CFVU LSHS

Annexe 3 : Contribution écrite de Mme Nathalie Chusseau (Synergies)

Voici quelques éléments de réflexion et proposition de précision sur différents points du PCP :

- **Concernant les mobilités internationales :**

"Dans tous les cas de figure, les éléments pédagogiques correspondant aux périodes concernées par les départs annulés ou les mobilités écourtées, s'ils n'ont pas pu être suivis et évalués dans le cadre du Plan de continuité pédagogique de l'Université de Lille ou d'un plan équivalent de l'Université d'accueil et, ne rentrent pas dans le calcul de la moyenne du semestre concerné."

Les universités d'accueil des étudiants d'ULille sont tenues d'assurer la continuité du service pédagogique d'enseignement à distance. Toutes les universités où mes étudiants ont été envoyés en mobilité ont mis en place cette continuité. La très grande majorité des enseignements continue à être dispensée à distance.

Il appartient au service des RI de chaque composante de veiller à ce que les contrats d'études puissent être modifiés, dans le respect des programmes, pour suivre des enseignements à distance dans le cas où les enseignements initialement prévus dans les contrats d'études ne pourraient l'être. Les étudiants le font d'eux-mêmes et soumettent leurs propositions au bureau des RI pour validation.

Il n'y a donc aucune raison de "neutraliser" un semestre complet de mobilité.

- **Concernant les stages :**

Les stages courts devant être réalisés en présentiel entre le 15 mars et le 15 juin ne pourront de fait être réalisés compte-tenu de la conjoncture actuelle.

Les solutions proposées au sein du PCP : stage réalisé à distance sous la responsabilité de l'entreprise d'accueil ou simulation de projet en situation professionnelle à domicile peuvent permettre de valider l'UE stage pour l'ensemble des étudiants si ces modalités s'appliquent à tous les étudiants.



Pour les stages de M2, les modalités précitées couplées au report du bornage peuvent permettent de trouver une solution si la situation économique revient à la normale rapidement. Toutefois, pour certains étudiants, l'étalement de la poursuite du master sur l'année suivante devra se faire. Je prends pour exemple des étudiants avec une mobilité obligatoire ce semestre qui ont vu leur mobilité en Chine, Corée du Sud ou Lombardi annulée et reportée au premier semestre 2020-21, et qui devaient réaliser leur stage ce semestre.

- **Concernant les MCC :**

"Les évaluations de la session initiale (session 1) sont organisées exclusivement à distance, hormis pour les étudiants empêchés qui bénéficieront de mesures de substitution dans la mesure des possibilités au retour de la période de confinement."

Cette disposition n'est pas unique à l'Université de Lille.

La continuité du service pédagogique implique le maintien d'un suivi pédagogique à distance pour permettre la progression des étudiants au sein d'un programme de formation pour les préparer à l'année suivante. S'en tenir à la mise à disposition des étudiants des supports de cours ne constitue pas un suivi pédagogique suffisant à la progression des étudiants au sein d'un diplôme.

Assurer la progression des étudiants au sein d'un diplôme implique de fait la réalisation d'évaluations à distance, sous forme variée, pour accompagner les étudiants. Cela n'est pas compatible avec la validation systématique du semestre.

Comme indiqué dans le PCP, il est crucial de s'assurer que les évaluations se tiennent uniquement via les outils mis à disposition via l'ENT d'ULille pour assurer le suivi des étudiants et garantir la protection de leurs données personnelles. Ce message doit être relayé par les directeurs de composantes.

Moodle permet de faire réaliser des devoirs à distance avec une heure de remise différenciée pour les étudiants bénéficiant d'un tiers temps.

Les exemples de types d'évaluations possibles détaillées dans le PCP peuvent permettre une adaptation à chaque EC ou UE, sans entraver la liberté pédagogique de l'enseignant.

- **Concernant les étudiants empêchés :**

inégalité d'accès au numérique, inégalités de conditions de vie, étudiants réquisitionnés dans les hôpitaux ou forcés de travailler pour payer leur loyer : tous ces éléments doivent être pris en compte.

Pour mettre en œuvre les conditions particulières s'appliquant aux étudiants empêchés, il faut être en mesure de tous les identifier.

L'identification des étudiants n'ayant pas d'accès aux outils numériques, ou ayant un accès limité, ne peut pas se limiter à un sondage réalisé auprès des étudiants.

Il est notamment nécessaire de connaître les étudiants décrocheurs. De ce point de vue, au sein des composantes, les secrétariats généraux devraient s'assurer du contrôle d'assiduité des étudiants avant le confinement auprès des secrétariats pédagogiques pour fournir des listes à jour et relancer ainsi les étudiants qui ne se connecteraient pas à Moodle.

#### [Annexe 4 : Contribution écrite de Solidaire-s Etudiant-e-s, transmise par Mme I. Astoul](#)

Au regard des conditions exceptionnelles dues à la crise du coronavirus, nous revendiquons :

- Une validation automatique du semestre en cours pour tout-e-s les étudiant-e-s de l'Université de Lille et de l'IEP de Lille, avec une moyenne plancher de 12/20 améliorable par le rendu de travaux supplémentaires, portant uniquement sur les parties de cours vues en présentiel.

- A défaut, une évaluation des connaissances prenant uniquement la forme d'évaluations asynchrones avec un délai de rendu suffisant et portant uniquement sur les parties de cours vues en présentiel. En effet, cette solution permettrait de minimiser l'impact de l'inégalité d'accès au numérique et à une connexion internet stable.



Annexe 5 : Contribution écrite de la FSU, transmise par M. M.M. Ribaucour (cf. doc joint en pdf)

Annexe 6 : Contribution écrite d'Interasso, transmise par M. M. Biscaras

Contribution sur le PCP présentée par la liste InterAsso : Ton réseau étudiant

CFVU du mardi 6 avril 2020

Nous, conseiller.e.s de la CFVU, soutenons la mise en place du plan de continuité pédagogique. Il s'agit en effet de la solution la plus adéquate en ce temps d'évolution rapide, du fait du contexte sanitaire.

Nous ne soutenons pas l'idée d'une validation automatique de l'année universitaire en laquelle nous voyons une mesure dénuée de sens et délétère pour les étudiant.e.s dont la fin du semestre est sacrifiée sans avoir reçu la formation exhaustive ainsi que les évaluations nécessaires qu'ils auraient dû et pu recevoir hors contexte covid.

Néanmoins, il est primordial de s'assurer de la faisabilité du PCP et d'éviter toutes formes d'inégalités parmi les étudiant.e.s. Ce PCP doit s'accompagner de mesures concrètes et uniformes dans toutes nos composantes à destination des publics "empêchés". Nous déplorons l'insuffisance des garanties mentionnées dans le PCP quant à cette uniformité.

Nous soutenons une application du PCP avec la prise en compte des éléments de vigilance suivants :

- Nous jugeons nécessaire que **tout.e étudiant.e puisse se déclarer empêché.e**, les cas et situations recensés actuellement par le PCP, ainsi que les moyens pour les recenser, ne sont ni exhaustifs ni représentatifs de toutes les difficultés que rencontrent réellement les étudiant.e.s. Nous suggérons à ce titre que sur chaque convocation d'examen figure la manière détaillée selon laquelle tout.e étudiant.e peut se déclarer empêché.e.
- Afin d'éclairer le vote de la CFVU et d'évaluer la situation des étudiant.e.s, il nous apparaît plus que nécessaire de **disposer des premiers retours de l'enquête de l'ODIF** sur l'accès aux outils numériques par les étudiant.e.s.
- Nous demandons à ce que toute épreuve ou évaluation qui serait notée soit précédée d'une **évaluation blanche** de manière à assurer des garanties pour les étudiants notamment :
  - de s'assurer du bon fonctionnement de la méthode choisie d'évaluation
  - de prévenir suffisamment à l'avance les étudiants du déroulement de leurs épreuves
    - de permettre aux étudiants de s'approprier et de se familiariser avec les nouvelles modalités de leurs examens
  - de s'assurer de la faisabilité de la réalisation de l'épreuve dans le temps imparti
    - de pouvoir reprogrammer, modifier ou remplacer ces modalités en cas de dysfonctionnement de l'épreuve
    - de repérer efficacement les étudiants « empêchés » et leur proposer les épreuves de substitution prévues par le PCP
- Une attention toute particulière doit être portée aux étudiant.e.s en situation de handicap pour qui le plan de continuité pédagogique est insuffisant. Des mesures rapides doivent être prises : bourse d'achat d'équipements spécifiques pour le maintien des enseignements au domicile, continuité des emplois étudiants : preneurs de notes, secrétaire d'examens.
- Nous demandons que l'organisation de **la deuxième session respecte les mêmes formats de contrôle de connaissance que la première** session.

- Nous estimons que l'**application de la "règle du maximum"** est une mesure nécessaire et qui favorise la réussite étudiante. Nous souhaitons que cette règle s'applique pour tous et toutes.
- Qu'une **communication du contenu d'une version du PCP** faite spécialement pour les étudiant.e.s soit relayée auprès de l'ensemble des étudiant.e.s de l'université, afin qu'ils puissent prendre connaissance de manière précise des modalités selon lesquelles s'appliquera la continuité pédagogique, et qu'ils puissent **connaître les mesures prévues et donc leurs droits**, et savoir qui prévenir et comment réagir en cas de problème. Afin d'éviter toutes informations contradictoires nous demandons à l'Université de communiquer via une **page internet unique**, abondée par les composantes, sur les modalités de contrôles de connaissance de tous les parcours.
- Que les élu.e.s étudiant.e.s des différentes composantes et départements soient invité.e.s à être intégré.e.s à la discussion concernant la mise en place de la continuité pédagogique auprès des équipes pédagogiques de leurs composantes de manière à ce qu'un dialogue fluide, efficace entre étudiant.e.s et directions s'opère. Nous invitons vivement les composantes à saisir leurs commissions pédagogiques.
- Nous demandons également à ce que **l'état psychologique dans un cadre de confinement soit pris en compte** pour évaluer à quel point les capacités des étudiant.e.s sont entravées par ce contexte et affecte leur travail, et demandons ainsi de lancer une enquête auprès d'étudiant.e.s mais également des personnels et d'en ressortir avec les dispositions adéquates et aménagements appropriés pour les personnes en difficultés.

A notre sens, la meilleure manière d'aboutir à ce que la diplomation de nos étudiant.e.s s'opère de la manière la plus optimale possible est de passer absolument par une bonne coopération entre équipes pédagogiques, élu.e.s et étudiant.e.s de manière à avancer ensemble vers ce même objectif.

## Annexe 7 : 6 Motions de Solidaires Etudiant-e-s

### Proposition motion CFVU contre les examens synchrones

Au regard de la situation actuelle et des conditions matérielles des étudiant.e.s, la CFVU acte :

- l'interdiction de la tenue d'examens synchrones
- l'interdiction de toute forme de télésurveillance.

Comme vous le savez déjà, la période exceptionnelle que nous vivons, nous empêche une tenue normale des partiels de fin de semestre en présentiel. De ce fait, il nous faut trouver des alternatives qui permettent le maintien du principe d'équité entre tou.te.s les étudiant.e.s.

Parmi les propositions déjà soulevées, il y a celle de la tenue d'examens synchrones, c'est-à-dire, avec une durée limitée dans le temps via la plateforme Moodle, le tout, surveillé par de la télésurveillance assurée par une société privée.

Nous, élu.e.s, Solidaires Etudiant-e-s, y sommes farouchement opposées et ce pour plusieurs raisons : Premièrement, cette méthode demande à ce que tou.te.s les étudiant.e.s disposent de matériel informatique et d'une connexion internet stable et de qualité. Or, il apparait que selon la consultation sur l'accès aux outils numérique lancée par l'Université de Lille, 1 étudiant.e sur 10 ne disposent pas d'Internet, cette consultation étant biaisée dès le départ car elle a été réalisée, par internet. Deuxièmement, rappelons que l'Enquête sur les conditions de vie des étudiant-e-s de l'Académie de Lille en 2018-2019 réalisée par l'Observatoire Régional des Études Supérieures de la ComUE Lille Nord de France a montré qu'1 étudiant.e de l'Université de Lille sur 5 ne dispose pas d'un ordinateur, ou encore qu'1 étudiant.e sur 6 ne dispose pas d'une connexion à internet à son domicile.

Déjà que ces chiffres démontrent des fortes inégalités entre les étudiant.e.s, la situation de confinement que nous vivons depuis maintenant près de 3 semaines, l'accentue encore plus. Avec le prêt d'ordinateur par l'Université suspendu, cet éventuel moyen d'atténuation n'existe désormais

plus, ce qui fait que celles et ceux pour qui cette aide est vitale se retrouvent sans matériel informatique convenable permettant le passage de ces épreuves par Internet.

En outre, l'accès à Internet se trouve, également, remis en cause. Bon nombre d'étudiant.e.s étant rentrés chez leurs parents, certains.e.s se trouvent désormais dans des zones rurales où les connexions Internet, déjà exécrables, se retrouvent déjà prises par des parents obligés de télétravailler ou par des frères et sœurs plus jeunes qui s'en servent pour suivre des cours en ligne, voire les deux. Pour celles et ceux restés.e.s en résidence Crous, ce n'est pas mieux vu les connexions Internet également très mauvaises avec en plus, des sautes de Wifi régulières. Vu la demande importante de bande passante qui sera faite pour passer ces examens en ligne, des examens synchrones paraissent complètement utopiques, sans parler des conditions de vie ne permettant pas de se concentrer sur ces examens (appartement bruyant voire insalubre, présence de jeunes enfants...).

Nous nous appuyons notamment sur la pétition par Solidaires étudiant.e.s Lille, plusieurs pétitions nationales ainsi que la publication d'une lettre ouverte, signée par plusieurs organisations (SUD Education 59, FSE Lille, SNESUP FSU Lille, Le collectif des précaires de l'ESR et Solidaires étudiant.e-s Lille).

Cordialement, les élu.e.s Solidaires Etudiant-e-s

### **Proposition de motion validation du semestre à 12 ou plus**

Au regard de la situation actuelle et des conditions matérielles des étudiant.e.s, la CFVU acte :

- la validation du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année universitaire 2019-2020 par l'attribution d'une note minimale de 12/20 pour tous.e.s les étudiant.e-s
- le maintien des notes supérieures à 12 obtenues, dans le cadre du contrôle continu
- la possibilité pour les enseignant.e.s de proposer des examens asynchrones portant uniquement sur les parties de cours vues en présentiel dans le but d'améliorer la note initiale de 12.

De part la situation inédite que nous vivons, ayant contraint toutes les Universités à fermer leurs portes ainsi que de nombreux services, accentuant de fait les inégalités entre les étudiant.e.s, que ce soit en termes d'accès à un matériel informatique décent ou à une connexion Internet de qualité, empêchant de nombreux.euses étudiant.e.s de pouvoir réviser dans un environnement propice au calme et à la concentration, de part la situation particulièrement anxiogène vécue, avec le manque d'information sur la suite des événements, des situations personnelles empêchant un accès à Internet de part des parents ou des frères et sœurs utilisant également Internet à titre professionnel ou scolaire, les difficultés liées à un appartement insalubre ou mal isolé, la présence de jeunes enfants ou frères et sœurs empêchant l'existence d'un environnement calme.

De plus, nous observons des comportements intolérables de certains organismes privés, profitant de la situation pour vendre des ressources et favorisant, ainsi, les inégalités entre les étudiant.e.s. Nous vous invitons à en prendre connaissance ici :

[https://www.studocu.com/fr/sell/upload/3276?utm\\_campaign=FR\\_Document\\_Buying&utm\\_source=facebook&utm\\_medium=paid\\_social&utm\\_content=Universit%C3%A9%20LilleII&fbclid=IwAR1aIRkgQofqQVdj39MwoiAdp5an-1fZYD93zjMUGQQmKsBnfdE7gl8mDio](https://www.studocu.com/fr/sell/upload/3276?utm_campaign=FR_Document_Buying&utm_source=facebook&utm_medium=paid_social&utm_content=Universit%C3%A9%20LilleII&fbclid=IwAR1aIRkgQofqQVdj39MwoiAdp5an-1fZYD93zjMUGQQmKsBnfdE7gl8mDio)

Nous nous appuyons notamment sur la pétition par Solidaires étudiant.e.s Lille, plusieurs pétitions nationales ainsi que la publication d'une lettre ouverte, signée par plusieurs organisations (SUD Education 59, FSE Lille, SNESUP FSU Lille, Le collectif des précaires de l'ESR et Solidaires étudiant.e-s Lille).

Cordialement, les élu.e.s Solidaires Etudiant-e-s

### **Proposition de motion interdiction d'examens portant sur des parties de cours non vues en présentiel :**

Au regard de la situation actuelle et des conditions matérielles des étudiant.e.s, la CFVU acte :

l'interdiction pour les enseignant-e-s de toute forme d'examen ne portant pas sur les cours vus en présentiel.

La situation actuelle de confinement accentue fortement des inégalités déjà présentes, notamment en terme d'accès au numérique et à une connexion internet décente. Rappelons en effet que la consultation lancée par l'Université de Lille sur l'accès au numérique, qui était elle-même numérique, a montré qu'un-e étudiant-e sur 10 n'avait pas accès à un matériel informatique et à une connexion internet correcte. De plus, l'Enquête sur les conditions de vie des étudiant-e-s de l'Académie de Lille en 2018-2019 réalisée par l'Observatoire Régional des Études Supérieures de la ComUE Lille Nord de France a montré qu'1 étudiant.e de l'Université de Lille sur 5 ne dispose pas d'un ordinateur, ou encore qu'1 étudiant.e sur 6 ne dispose pas d'une connexion à internet à son domicile.

Ces chiffres illustrent une situation déjà catastrophique, qui l'est d'autant plus aujourd'hui que les prêts d'ordinateurs sont suspendus, alors même que cette option était vitale pour nombre d'étudiant-e-s. De plus, l'accès à une connexion internet décente est rendue d'autant plus difficile parce que bon nombre d'étudiant-e-s sont rentré-e-s chez leurs parents, et se retrouvent désormais en zone rurale, avec une connexion internet ridicule quand elle existe, alors même qu'elle est particulièrement sollicitée par les parents en télétravail et/ou les frères et soeurs devant suivre leurs propres cours en ligne. Si certain-e-s étudiant-e-s sont resté-e-s dans leur logement en résidence CROUS elles et ils doivent alors faire face à une connexion internet déjà exécrables en temps normal, qui sautent régulièrement, et qui sont d'autant plus mises à mal par le suivi des cours en ligne par l'ensemble des résident-e-s.

Enfin, les inégalités dans les conditions de vie et d'études sont également accentuées par cette situation exceptionnelle (logement bruyant, insalubre, présence d'enfants en bas-âge, ...), mettant encore plus à mal l'égalité entre les étudiant-e-s.

Nous nous appuyons notamment sur la pétition par Solidaires étudiant.e.s Lille, plusieurs pétitions nationales ainsi que la pulcation d'une lettre ouverte, signée par plusieurs organisations (SUD Education 59, FSE Lille, SNESUP FSU Lille, Le collectif des précaires de l'ESR et Solidaires étudiant-e-s Lille).

Syndicalement,

Les élu-e-s Solidaires Etudiant-es

### **Proposition de motion contre l'étalement des enseignements sur la durée de l'interruption pédagogique :**

Au regard de la situation actuelle et des conditions matérielles des étudiant.e.s, la CFVU acte :

Le respect de l'interruption pédagogique et l'interdiction de l'utilisation de tout ou partie de la période d'interruption pédagogique initialement prévue dans le calendrier universitaire du 13 avril matin au 24 avril au soir pour assurer un meilleur étalement dans le temps des cours et travaux donnés aux étudiants le cas échéant.

La situation que nous vivons en raison de la crise du coronavirus est exceptionnelle, et elle accentue les inégalités déjà présentes, notamment en termes de conditions de vie et d'étude. Par ailleurs, elle apporte des inquiétudes et du stress, que nous partageons toutes et tous, sur l'état de santé de nos proches et sur le nôtre, mais également, sur notre avenir et sur celui de nos projets personnels. Le confinement empêche par définition les gens de sortir de chez elleux, qui vient s'ajouter aux inquiétudes pré-citées. Cette situation a des effets d'autant plus dévastateurs sur la santé mentale et physique des personnes en situation de handicap.

De plus, nous avons reçu des retours d'étudiant-e-s dont les enseignant-e-s, ne prenant pas la mesure du stress généré par la situation, leur envoient un nombre de documents plus qu'exagéré, alimentant

encore et toujours leur niveau de stress. Le respect de l'interruption pédagogique permettrait aux étudiant-e-s de souffler quelque peu en cette période riche en inquiétudes et en stress.

Enfin, les enseignant-e-s ont besoin de temps pour préparer leurs cours en ligne, et ces deux semaines d'interruption pédagogique leur permettent de le faire plus sereinement.

De plus, les enseignant-e-s sont également soumis-e-s au stress de la situation sanitaire et ont également besoin de repos.

Les élu-e-s Solidaires Etudiant-e-s

### **Proposition de motion relative à l'aide d'urgence pour les étudiant.e.s**

La CFVU acte que :

- Une aide 200€ sera proposée à tou.te.s les étudiant.e.s boursier-e-s sans regard pour leur échelon de bourse.
- Cette aide pourra être sollicitée par des étudiant.e.s non boursier-e-s, notamment les étudiant-e-s étranger-e-s.
- A la suite de cette décision, la CFVU communiquera largement cette décision par l'envoi d'un mail à tou-te-s ses étudiant-e-s et par la communication de cette information sur tous ses réseaux sociaux et internes.

### **Proposition de motion sur l'affectation des fonds de la CVEC**

La CFVU acte que :

Les fonds de la CVEC initialement prévus pour des évènements n'ayant pas pu se tenir pour cause de confinement (tels que Mix'Cit ) non affectés soient affectés au SUMPPS afin de renforcer son fonctionnement dans cette période de crise sanitaire.

### [Annexe 8 : Motion de SUNIR transmise par M. B. Bastide](#)

CFVU DU 6 AU 9 AVRIL 2020

GRUPE SUNIR

Dans cette période difficile, il faudra  tre attentifs d sormais   ce que les documents inh rents   la commission et aux d bats ne soient pas modifi s au dernier moment pour permettre aux  lus de bien s' n impr gner avant le lancement des d bats.

A la lecture du document PCP et des motions et avis donn s par les membres de la CFVU, il apparait comme point majeur qu'il ne peut y avoir d' quit  et ce quel que soit le mode choisi pour faire passer des examens en distanciel :

- Parce que les **in galit s existent au niveau des moyens de connexion, de mat riel et logiciels disponibles** par les  tudiants.
- Parce que l'on ne peut traiter le probl me de la m me fa on pour les petits et grands effectifs des formations :
  - Pour les petits effectifs (e.g. masters) : des  valuations de type oral, dossiers peuvent  tre pr vues...
  - Pour les grands effectifs (e.g. Licence) : probl me d' quit  et de fiabilit  li s aux  valuations   distance !
- Parce qu'une solution de DM ne permettrait pas de contr ler que le document d livr  par l' tudiant ne soit repr sentatif ~~que~~ de son propre travail.
- Parce que   aucun moment, on ne parle des  tudiants ~~qui sont~~ touch s par la maladie (directement, indirectement sans compter ceux qui doivent faire leur deuil). De ce fait,   moins de donner une large part   l' valuation sous forme de contr le continu, les  lus SUNIR s'oppose   la proposition d'organiser ~~faire~~ une premi re session en distanciel en l' tat.

**A tous ces points, on peut ajouter les inégalités vis-à-vis des enseignants qui n'ont pas forcément tous de bonnes conditions pour télétravailler. On peut également souligner la lourdeur du travail et notamment rédactionnel des procédures pour le personnel BIATSS**

Une solution pourrait être de légèrement décaler le calendrier scolaire en maintenant une première session en présentiel à la première semaine de juillet et une deuxième session en présentiel à la première semaine de septembre. Ce mode de fonctionnement adapté à des situations de crise a déjà montré ses preuves dans des temps plus anciens et nécessiterait juste de retarder de 15 jours le calendrier de la rentrée universitaire.

On ne peut appliquer des méthodes tendant à une normalité (faire passer les examens en Mai) dans une telle situation exceptionnelle dont on ne peut encore mesurer les incidences réelles de déconfinement progressif aujourd'hui.

**Les élus SUNIR demandent à ce que l'application de mesures exceptionnelles dans l'organisation des examens soient adaptées dans le souci du bien commun de la communauté universitaire et non pas aux injonctions ministérielles liées à des calendriers universitaires non adaptés à la situation actuelle.**

### Annexe 9 : Motion de SynergieS transmise par M. P. Mariot

#### **Contribution du groupe Synergies au Plan de Continuité Pédagogique de la session du CFVU du 07 avril 2020.**

Le groupe SynergieS de la CFVU, au vu des circonstances sanitaires exceptionnelles actuelles, se prononce favorablement sur le principe du Plan de Continuité Pédagogique soumis à discussion à la session du 06-07 avril 2020

Et attire l'attention sur le fait :

- que le report de bornage de l'année prévu dans le texte permet que les stages se prolongent pour les années diplômantes de L3 Pro, DEUST et M2 et qu'aucun étudiant ne se retrouve dans la situation à choisir de redoubler
- qu'une session spéciale à destination des empêchés doit être organisée et que des détails supplémentaires sur sa mise en oeuvre (calendrier et moyens) doivent être présentés
- qu'un décalage du calendrier est proposé, ce nouveau calendrier devant être compatible avec le respect des règles de travail des personnels impliqués
- que la règle du MAX (ou SUP) entre les deux sessions puisse être appliquée au choix des formations.

### Annexe 10 : Proposition de la FST sur les stages

*Afin d'assurer l'équité, c'est à dire de préserver l'insertion professionnelle des diplômés de 2020 aussi bien que de laisser plusieurs solutions aux étudiants qui auraient eu leur stage de fin d'études annulé, nous proposons de :*

- 1) *Maintenir l'évaluation de l'UE « Stage » (et prendre donc en compte cette note dans la moyenne annuelle) lorsque tous les étudiants d'une formation ont eu l'opportunité de réaliser leur stage (soit par une partie travail à domicile, soit par un report) ;*
- 2) *Neutraliser l'UE « Stage » (ou équivalente : « Expérience professionnelle », « Mise en situation professionnelle », etc.), lorsque certains étudiants d'une formation n'ont pu réaliser de stage (annulation de stage ; absence de stage ; ...)*
- 3) *Mais dans ce cas, permettre :*
  - *3.1. aux étudiant-e-s qui n'ont pas pu faire de stage, de leur laisser la possibilité de faire une demande individuelle de renonciation à la neutralisation de façon à ce qu'il puisse redoubler pour bénéficier d'une expérience professionnelle ;*
  - *3.2. à celles et ceux qui ont pu réaliser le stage, de le valoriser dans un supplément au diplôme (évaluation du stage précisée).*

